



Formation des délégués

2ème partie

Livret du formateur

Programme général :

- **Mardi 15 février (14h - 16h) : Pôle médico-social**
- **Jeudi 10 mars (9h - 11h) : Le CDI**



Mardi 15 novembre : **Pôle médico-social**

Le pôle médico-social du lycée Flaubert.

Quand ?

Mardi 15 novembre 14h – 15h : L'infirmerie

Mardi 15 novembre 15h- 16h : L'assistante sociale et le GAIN.

Lieu ?

Salle CO1 - CDI

Pour qui ?

Délégués de classe des niveaux 2nde et 1ère.

Par qui ?

Animé par le CPE, l'infirmière et l'assistante sociale.

Description

Le pôle médico-social est tout à la fois connu d'une bonne partie des élèves et en même temps fort méconnu. L'idée de la formation des délégués sur ce point est de leur apporter une connaissance plus précise des acteurs et de leurs missions de ce pôle. Quand doivent-ils à titre personnel et/ou en tant que délégué y avoir recours ou y guider des camarades ? La formation abordera par ailleurs des points clés : notion de secret professionnel, prévention, suivi des élèves réalisé par les adultes, etc.

L'intervention portant sur l'infirmerie sera réalisée entièrement par l'infirmière, tandis que l'intervention autour du rôle de l'assistante sociale le sera conjointement entre celle-ci et le CPE



Mardi 15 novembre :
Le rôle de l'assistante social
et le suivi des élèves

Contenu de l'intervention

BRAINSTORMING – 5 minutes

Qu'est ce qu'une assistante sociale scolaire ?

Reprise des termes qu'ils utilisent pour mettre en avant nos missions.

Pourquoi sommes nous dans les collèges et les lycées ?

- faire en sorte que la scolarité des élèves se passe dans les meilleures conditions possibles.
- soutenir et orienter (attention on n'est pas des COP) les élèves en difficultés
- protéger les mineurs en danger et faire de la prévention pour éviter ces situations
- travailler avec tous les adultes de l'établissement dans l'intérêt des élèves.

+ échanges et explications de certains termes....

La notion de secret.

Nous n'avons pas à répéter ce qui se dit dans notre bureau sauf :

- si cela est dans votre propre intérêt, c'est-à-dire pour vous protéger. Par exemple, on ne peut pas entendre un enfant dire : « je subie des violences tous les jours » et ne rien faire.
- ou si vous nous donnez l'autorisation d'en parler. Par exemple : « j'ai perdu quelqu'un de proche, les profs ne comprennent pas pourquoi je suis triste mais je n'ose pas en parler », on peut le faire pour vous.

Comment le fait-on ?

Pour me rencontrer, comment fait-on ?

- cahier de RDV, pendant les récréés...sauf urgence.

Où est notre bureau ?

Qui rencontre-t-on ?

- élèves
- parents
- toute personne de l'établissement qui est inquiète sur la situation d'un élève
- toute personne qui nous sollicite sur une situation
- les personnes extérieures à l'établissement qui travaillent avec nous dans l'intérêt de l'élève

Que fait-on ?

- on écoute
- on réfléchit ensemble à la meilleure solution possible et on fait tout pour atteindre l'objectif fixé (exemple : RDV, dossier...)
- pour les problèmes financiers, par exemple pour la cantine, ou les voyages scolaires, on constitue des dossiers d'aides financières
- on rédige des écrits professionnels :
 - en prévention, par exemple on demande l'aide d'un éducateur
 - en protection, on interpelle la justice.

Les commissions de suivi (GAIN, etc.)

Pour pouvoir parler des élèves qui nous semblent avoir des difficultés, nous nous réunissons toutes les semaines, le mardi, avec la proviseur-adjointe, l'assistante sociale, l'infirmière, la Co-Psy si elle peut venir, le CPE et pour les 2ndes le professeur principal.. Nous alternons une semaine sur deux pour les 2ndes avec les professeurs principaux et l'autre pour les 1ères et Tales. Pourquoi ce découpage ? Il s'agit au départ de coller à peu près à l'âge des élèves en fonction des niveaux : Plus ou moins de 16 ans. *Question aux élèves : Pourquoi cet âge ? Point sur la loi sur l'obligation scolaire, et précision sur les plus de 16 ans (RI). Code de l'éducation, Article L131-1.*

De quoi parle-t-on dans ces réunions ? Chaque personne présente évoque le cas d'élèves qui lui semble en difficulté d'après ses observations, son ressenti ou d'après des faits (par exemple le nombre d'absences), afin de réfléchir à plusieurs au type d'aide qu'on pourra apporter à l'élève, et pour savoir qui d'entre nous (AS, infirmière, CPE, etc.) est le mieux placé pour agir en fonction de ses missions spécifiques. Quels sont les types de problèmes classiquement rencontrés ? Un grand absentéisme, de nombreux rapports d'incidents, un manque de motivation, un comportement qui a soudainement changé, etc. ce sont autant d'indices qui nous permettent d'identifier des problèmes.

Ces réunions permettent de croiser l'avis de tous (le professeur principal ne connaît qu'une petite partie de la personne, le CPE une autre, l'infirmière encore une autre) afin de trouver comment aider un élève en difficulté s'il y a besoin. Il est toujours plus facile

de trouver des solutions quand on est plusieurs à réfléchir plutôt que quand on est seuls. C'est pour cela que ces réunions existent maintenant dans la plupart des établissements de France. Plusieurs lois françaises ont d'ailleurs demandé à ce que ces commissions soient créées depuis quelques années maintenant.

Quels sont les exemples de décisions prises sur ces réunions ? Un changement de groupe classe, une prise de rendez-vous avec la conseillère d'orientation pour aider l'élève à mieux définir son projet professionnel, un entretien avec l'infirmière pour trouver une solution à des troubles du sommeil qui sont des fois la cause de nombreuses absences, etc.

Nous ne pouvons pas résoudre toutes les difficultés et le but reste toujours le même pour nous : faire en sorte que l'élève puisse être dans les meilleures conditions possibles pour réussir sa scolarité, en n'étant parasité le moins possible par des problèmes extérieurs.

Il est important que vous sachiez que cette réunion existe car elle vous montre que nous nous mobilisons toutes les semaines pour vous aider et que nous n'avons pas qu'un rôle « répressif » malgré certaines apparences.

Il est important aussi que vous délégués sachiez que cette réunion existe, car si vous avez connaissance de difficultés rencontrées par un élève, lorsque vous vous adressez à une personne qui fait partie de cette réunion sur ce sujet, vous pouvez être sûr que nous serons plusieurs à tenter de trouver des solutions.

Questions

Un enfant peut être maltraité de différentes façons. Pouvez vous en citer quelques unes ?

- Abus sexuels (attouchements, viols, inceste, exhibitionnisme...)
- Violences physiques
- Racket
- Violences psychologiques (humiliations, chantage affectif, tentations....)
- Carences éducatives diverses

Quelles sont les services ou les personnes que l'on peut interpeller en cas de maltraitance ?

*Brainstorming : laisser les élèves trouver eux-mêmes les personnes ressources.
Insister pour leur faire comprendre que c'est à chacun d'entre eux d'identifier les personnes en qui ils ont confiance.*

Quel est le numéro spécial concernant l'enfance maltraitée ? Pouvez-vous m'en parler ?

Le 119 est un numéro gratuit, anonyme (on n'est pas obligé de donner son nom quand on appelle). De plus l'appel n'apparaît pas sur les factures détaillées du téléphone.

Ca marche 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Tout le monde peut appeler : victimes, témoins, confidents ou même auteur de maltraitance.

Définition de la maltraitance

« On considère généralement qu'un mineur (enfant ou adolescent) est maltraité dès lors qu'il est victime de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements de la part de ses parents, de tout autre adulte ou mineurs. »

Conclusion :

Si nous intervenons auprès de vous aujourd'hui, c'est parce que nous savons, qu'il est difficile de savoir quelqu'un en difficulté, sans savoir quoi faire et que souvent ces personnes vont vous demander de ne rien dire, de tenir cette information secrète. Est-ce l'aider ? Est-ce citoyen comme démarche ?



Jeudi 10 mars : **Le CDI**

Le CDI du lycée Flaubert

Quand ?

Jeudi 10 mars 2010 09h10 – 11h15

Lieu ?

CDI

Pour qui ?

Délégués de classe des niveaux 2nde et 1ère

Par qui ?

Animé par le CPE et le professeur documentaliste M. Castellani.

Thème

Le CDI est un lieu à réinvestir pour les élèves du lycée professionnel. Comment les mobiliser autour des ressources disponibles et leur donner leur envie de venir plus souvent au CDI ?

Description

- Présentation générale du CDI (ses espaces, ses ressources, ses missions, ce qu'il peut offrir, ce qu'il n'offre pas) basée sur les représentations que les élèves ont du lieu. Ces représentations servent de point de départ à la réalisation d'une carte heuristique sous Freemind (20 minutes).
- Présentation du kiosque Onisep et des ressources liées à l'orientation (10 mn).
- Présentation d'une sitographie des ressources numériques utiles à un délégué (20 mn).

- Papillonnage dans les rayonnages du CDI : chaque élève doit repartir avec un livre (permet de présenter la simplicité du système de prêt ainsi que ses conditions). A cette occasion, les BD et mangas seront empruntables.
- Distribution d'une plaquette présentant les différents aspects abordés, sorte de boîte à outils du CDI. Les délégués pourront alors servir de lien entre les élèves du LP et le CDI qu'ils méconnaissent parfois.